



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Chômage Octobre 2011			
	Taux	Chômeurs	
Valais	3.5%	4749	↗
Haut-Valais	1.9%	730	↗
Valais central	3.9%	2110	↗
Bas-Valais	4.2%	1909	↗

7 novembre 2011

Valais : la situation sur le marché du travail en octobre

(IVS).- 4749 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans à la fin octobre, soit 600 de plus qu'à la fin septembre. Le taux de chômage valaisan est remonté à 3.5% (+0.5 point). La hausse du chômage d'octobre est uniquement liée à des facteurs saisonniers. La situation sur le marché du travail valaisan reste dans l'ensemble encore assez favorable.

Les groupes de professions saisonnières sont ceux qui ont enregistré la plus forte hausse du chômage en Valais en octobre : +237 chômeurs (+141%) pour l'agriculture, +309 (+27%) pour les professions de l'hôtellerie-restauration/nettoyage, +37 chômeurs (+12%) pour les professions de la construction/machinistes. Ensemble, ces professions représentent 97% de la hausse du chômage d'octobre. La construction a été peu touchée le mois dernier, bien qu'elle ait déjà enregistré les premières inscriptions au chômage. La hausse saisonnière d'hiver dans la construction ne devrait être ressentie que vers la fin de l'année.

Les fluctuations du chômage saisonnier en octobre mettent en évidence l'importance des différentes branches dans chacune des régions du canton. Les professions liées au tourisme représentent ainsi une part très importante de l'activité économique haut-valaisanne (près de 90% de la hausse saisonnière du chômage d'octobre dans le Haut-Valais provient de cette branche) alors que l'agriculture est plus importante dans le Valais Central et le Bas-Valais (elle représente 59% de l'augmentation du chômage en octobre dans le Valais Central et 75% dans le Bas-Valais).

Malgré des perspectives internationales plutôt pessimistes, la situation reste encore positive en Valais grâce à la consommation privée et au marché intérieur solide.

Note aux rédactions

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter - entre 11h00 et 11h30- Patrizia Clavien-Remedi, chargée de communication du Service de l'industrie, du commerce et du travail, au 027 606 73 21



Les chiffres essentiels du chômage valaisan (octobre 2011)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Oct. 2011	var. mens.	var. ann.	Oct. 2011	var. mens.	var. ann.
Suisse	2.9%	0.1 pt	-0.6 pt	115178	3834	-24187
Valais	3.5%	0.5 pt	-0.3 pt	4749	600	-481
Haut-Valais	1.9%	0.6 pt	-0.2 pt	730	242	-88
Valais Central	3.9%	0.4 pt	-0.4 pt	2110	220	-220
Bas-Valais	4.2%	0.3 pt	-0.4 pt	1909	138	-173
RAV Oberwallis	1.9%	0.6 pt	-0.2 pt	731	243	-85
ORP Sierre	3.9%	0.4 pt	-0.2 pt	790	82	-39
ORP Sion	3.9%	0.4 pt	-0.6 pt	1317	135	-184
ORP Martigny	4.3%	0.6 pt	-0.3 pt	1068	147	-76
ORP Monthey-St.-Maurice	4.2%	-0.1 pt	-0.5 pt	840	-9	-99

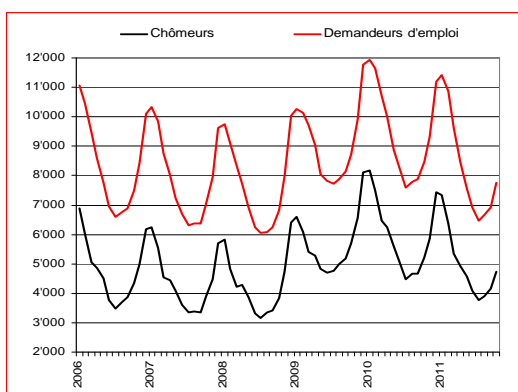
1. Chômage selon les régions

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Oct. 2011	var. mens.	var. ann.	Oct. 2011	var. mens.	var. ann.
15-24 ans	4.1%	0.1 pt	-0.8 pt	801	14	-145
25-49 ans	3.3%	0.5 pt	-0.4 pt	2878	454	-315
50 ans et plus	3.4%	0.5 pt	0.0 pt	1070	132	-21
Femmes	4.5%	0.7 pt	-0.4 pt	2609	376	-256
Hommes	2.7%	0.3 pt	-0.3 pt	2140	224	-225
Suisses	2.1%	0.1 pt	-0.4 pt	2339	98	-395
Etrangers	8.8%	1.9 pt	-0.3 pt	2410	502	-86

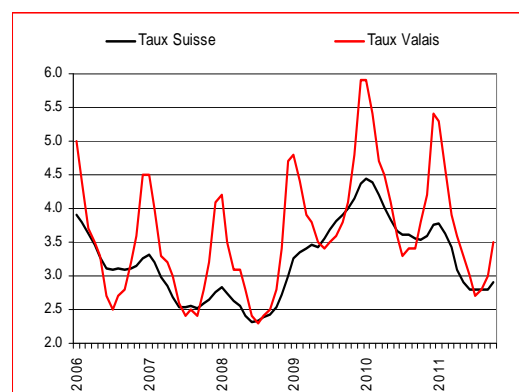
2. Profil des chômeurs

	Octobre 2011	var. mens.	var. ann.
Professions saisonnières			
Construction ¹	341	37	14
Hôtellerie, restauration et nettoyage ²	1434	309	-181
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	405	237	78
Professions non saisonnières			
Industrie ³	383	2	-76
Professions commerciales et de la vente	536	4	-22
Transports et activités techniques ⁴	280	27	-10
Information et communication ⁵	159	6	-29
Activités spécialisées, scientifiques et financières ⁶	176	-4	-29
Activités de service administratif et de soutien ⁷	494	5	-86
Santé humaine et action sociale ⁸	282	-18	-47
Professions artistiques	36	1	-8
Autres professions ⁹	223	-6	-85

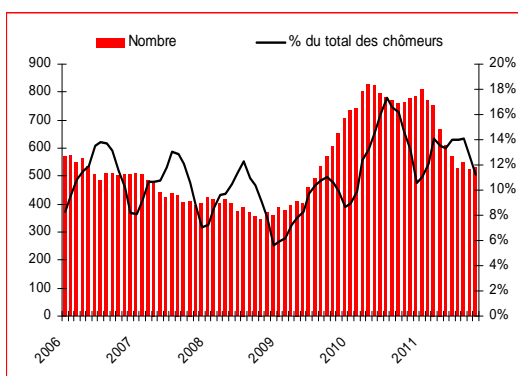
3. Chômage selon les groupes de professions



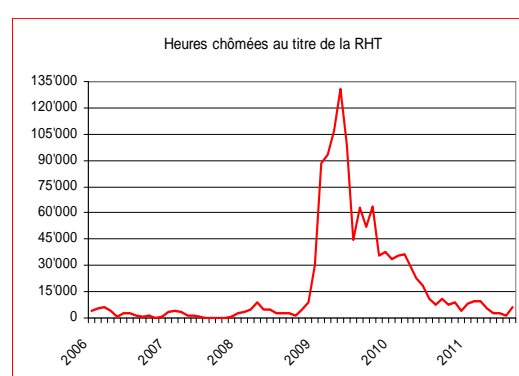
4. Evolution du chômage en Valais



5. Evolution du chômage Valais-Suisse



6. Chômeurs de longue durée¹⁰



7. Evolution de la RHT¹¹

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur www.vs.ch/sict > Informations > Publications

- 1 **Construction** : construction - machinistes
- 2 **Hôtellerie, restauration et nettoyage** : hôtellerie et restauration et économie domestique – nettoyage, hygiène et soins corporels
- 3 **Industrie** : industrie minière, travail de la pierre, matériaux de construction - production denrées alimentaires, boissons et tabacs - industrie textile et industrie du cuir - travail de la céramique et du verre - usinage de métaux et de la construction de machines - électrotechnique, électronique, horlogerie, véhicule, outil - industrie du bois et du papier - arts graphiques - industrie chimique et matières plastiques - autres professions du façonnage et de la manufacture
- 4 **Transports et activités techniques** : transports et circulation – ingénieurs – techniciens - dessin technique
- 5 **Information et communication** : informatique - publicité, marketing, tourisme, administration fiduciaire- professions des postes et télécommunications - professions des médias et apparentées
- 6 **Activités spécialisées, scientifiques et financières** : professionnels de la banque, employés d'assurance - entrepreneurs, directeurs, fonctionnaires supérieurs - professions judiciaires – sciences sociales, humaines, naturelle, physique, exacte
- 7 **Activités de service administratif et de soutien** : professions commerciales et administratives - professions afférentes au maintien de l'ordre, la sécurité
- 8 **Santé humaine et action sociale** : assistance sociale et spirituelle et éducation - professions de la santé - professions du sport et du divertissement
- 9 **Autres** : professions du secteur tertiaire, si pas ailleurs - activité professionnelle ne peut pas être définie - non spécifié
- 10 **Chômeurs de longue durée** : personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année
- 11 **Réduction de l'horaire de travail (RHT)** : la statistique recense les réductions de l'horaire de travail décomptées et indemnisées par les caisses. Pour des raisons d'ordre pratique liées au versement des indemnités, ces données ne sont disponibles qu'après un délai de deux mois.